

Distr. générale 22 décembre 2022

Français Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

Quatorzième session

Genève, 23 et 24 mai 2022

Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport sur sa quatorzième session

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Participation	1-3	2
II.	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	2	2
III.	Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction (point 2 de l'ordre du jour)	5	2
IV.	Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des terminologies employées (point 3 de l'ordre du jour)	6	2
V.	Collecte et analyse de données de référence (point 4 de l'ordre du jour)	7-8	2
VI.	Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)	9-14	3
VII.	Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	16	3
III.	Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)	16	4
IX.	Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)	17	4

I. Participation

- 1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après le Groupe d'experts) a tenu sa quatorzième session les 23 et 24 février 2022. La session était présidée par M. A. Maciejewski (Pologne Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)).
- 2. Ont participé à la session des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Albanie, Arménie, Pologne/Entreprise polonaise de gestion des infrastructures ferroviaires (PKP PLK S.A.) et Türkiye.
- 3. Des représentants des organisations suivantes ont également participé à la session : Organisation de coopération économique (OCE), Fédération routière internationale, Confederation of the European Bicycle Industry (CONEBI), Institution fédérale autonome ROSDORNII (Institut russe de recherche routière) et Projet de chemin de fer transeuropéen (TER).

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s): ECE/TRANS/WP.5/GE.4/28

4. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour.

III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction (point 2 de l'ordre du jour)

Document(s): ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/1

5. À sa treizième session, en février 2022, le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/1 et l'a ensuite approuvé en vue de l'inclure dans son rapport final. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des terminologies employées (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s): ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.3

6. À sa treizième session, en février 2022, le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.3 et l'a ensuite approuvé en vue de l'inclure dans son rapport final. Aucune autre question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

V. Collecte et analyse de données de référence (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s): ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/4; ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/5

7. À sa treizième session, en février 2022, le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/2020/8, présentant une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, et décidé que les pays chefs de file, à savoir la Croatie (voies navigables), la Pologne (rail) et la Türkiye (route) devraient : a) abréger, préciser et, dans la mesure du possible, améliorer le texte et l'analyse actuels, en tenant notamment compte des autres données nationales reçues ; b) diviser le document actuel en deux documents distincts, portant sur l'évaluation relative aux infrastructures routières et sur l'évaluation relative aux infrastructures ferroviaires et fluviales, respectivement.

2 GE.22-29230

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe a examiné les nouveaux documents ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/4 et ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/5, établis par les pays chefs de file, et les a adoptés en vue de les inclure dans son rapport final.

VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s): ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/6; ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/7

- 9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts a examiné les autres documents qui constitueraient des chapitres distincts de son rapport final. Il a examiné et adopté le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/3/Rev.1, version révisée du document intitulé « Analyse des publications existantes sur l'évaluation comparative : définitions, concepts et méthodes », que les pays chefs de file avaient enrichi à la suite de sa précédente session en y ajoutant des définitions et concepts relatifs à la gestion des coûts de maintenance et d'exploitation des infrastructures routières et ferroviaires.
- 10. En outre, le Groupe d'experts a examiné et adopté le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/6, intitulé « Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport : raison d'être, apport, dernières réalisations et perspectives », qui avait été élaboré pour servir d'introduction à son rapport final.
- 11. Enfin, le Groupe d'experts a examiné et adopté le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/7, établi par les pays chefs de file à la suite de sa treizième session, qui présentait ses résultats, conclusions et recommandations.
- 12. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat d'établir un résumé analytique du rapport final et une version récapitulative regroupant tous les documents approuvés, que le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) serait invité à étudier et à approuver à sa trente-cinquième session annuelle. Le Groupe d'experts a aussi prié le secrétariat de faire du rapport, une fois adopté, une publication officielle des Nations Unies disponible dans les trois langues officielles de la CEE. Enfin, il lui a demandé d'étudier la possibilité d'inclure, dans une annexe finale du rapport, les différents questionnaires spécifiques aux modes de transport qu'il avait établis pour la collecte de données.
- 13. En ce qui concerne la pérennité de ses travaux, le Groupe d'experts a réitéré sa décision antérieure selon laquelle l'évaluation comparative des coûts de construction, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport dans les secteurs routier et ferroviaire pouvait être poursuivie dans le cadre des programmes de travail des projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER). Les coordonnateurs des projets TEM et TER participant à la session ont confirmé qu'ils soumettraient cette question pour examen aux prochaines sessions de leurs Comités directeurs respectifs. Le Groupe d'experts a également demandé au secrétariat d'étudier les possibilités de téléverser les données relatives à l'évaluation comparative dans l'Observatoire international des infrastructures de transport (OIIT), en tant que couche de données supplémentaire du système d'information géographique (SIG).
- 14. Le secrétariat a fait savoir que la date limite de soumission du rapport final au WP.5 était fixée à fin juin 2022 et qu'il communiquerait suffisamment tôt au Groupe d'experts le résumé analytique et la version récapitulative du rapport demandés, pour approbation finale.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

15. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

GE.22-29230 3

VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)

16. Le Groupe a noté qu'à la clôture de sa quatorzième session, il se serait acquitté de son mandat actuel et qu'aucune autre réunion n'était prévue.

IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)

17. Le Groupe a adopté la liste des principales décisions de sa quatorzième session et demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport pour distribution.

4 GE.22-29230